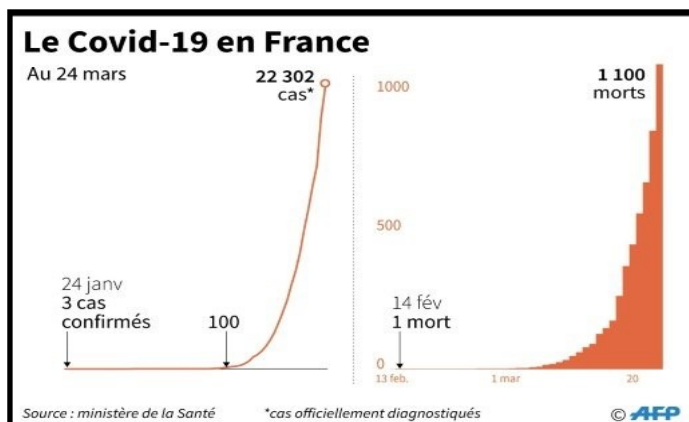


COMMUNE DE MENS

Alerte Coronavirus - Covid-19



Le confinement est actuellement la
seule stratégie réellement
opérationnelle
Il est impératif de le respecter
complètement

Les gestes simples et impératifs

Avec les gestes simples que vous connaissez bien maintenant: pratiquez les sans négligence.

Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

Les déplacements doivent être brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile lié soit à l'activité physique individuelle des personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie..

Ne pas respecter ces consignes

C'est se mettre volontairement en danger

C'est volontairement mettre en danger les autres.

C'est contribuer à propager l'épidémie mortelle qui frappera des innocents

Tous les personnels soignants, tous ceux qui assurent les services de sécurité, de logistique, d'alimentation, sont mobilisés jours et nuits pour que nous protégés et nous soignés: on leur doit admiration et respect. Notre responsabilité à tous est de montrer par nos comportements que nous sommes totalement solidaires de leur courage et de leur dévouement.

Bernard COQUET

Pierre SUZZARINI

Synthèse des mesures prises pour les associations dans le cadre de la crise du COVID 19 (23 mars 2020)

Le site www.associations.gouv.fr, qui contient un ensemble d'informations indispensables au bon fonctionnement de la vie associative, a une nouvelle rubrique:

<https://www.associations.gouv.fr/info-coronavirus.html> qui est alimentée au fur et à mesure et permet aux associations d'avoir une mise à jour périodique de ce mémento.

Coronavirus COVID-19

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Plateforme téléphonique d'information :

0 800 130 000 (appel gratuit)

En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, au retour d'une zone touchée par le virus, composez le 15

Renseignements pratiques :

Site internet de la mairie pour tout renseignement sur le coronavirus et téléchargement des autorisations : www.mairie-de-mens.fr

Numéro de permanence de la Mairie : 06 79 07 63 18

Horaires d'ouvertures des commerces alimentaires. Voir ci dessous

Tous les commerces d'alimentation de notre commune sont ouverts et à votre service :

- Le petit Marché : mardi au samedi 7h30 à 12h30 et de 15h à 18h dimanche de 8h à 12h tel : 04 76 34 67 61
- Boucherie Marcou : mardi au samedi de 7h30 à 12h15 et de 15h30 à 18h fermé le mercredi AM. Un drive est en service de 8h à 9h par téléphone la veille au 04 76 34 60 28
- La ferme des granges : vendredi de 8h à 13h et le samedi de 8h à 13h et de 14h30 à 18h tel : 06 98 65 66 78 et 04 76 34 71 61
- Domaine de la rivière : vente à la ferme le samedi commande par téléphone 0476346455
- Café yeah : commande au 06 82 50 64 75 livraison possible sur Mens ou commande à retirer 308 rue Louis Rippert à Mens
- Le Casino shop : lundi au samedi de 7h à 12h15 et de 15h à 19h
- Le bocal du Trièves : mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 16h à 18h sur commande au 04 76 34 84 59 livraison possible sur Mens
- Les deux boulangeries sont également ouvertes et à votre service
- Le mille feuilles Tabac Presse ouvert mardi au samedi de 8h à 12h15 et de 15h à 18h et dimanche et lundi de 8h à 12h

